« Ils ont dit » :

« *C'est un procédé expérimental, nous sommes conscients qu'il y a une prise de risque importante.* » **Alain Rouault**, Président du SITOM 93, à propos du projet de Romainville lors du Comité syndical du SYCTOM du 22 juin 2011.

« *Clairement, le TMB n'est pas l'avenir de la méthanisation…* », **François Dagnaud**, Président du SYCTOM, Le Monde 2 janvier 2012

« *Nous mettons en demeure URABSER de nous apporter toutes les garanties nécessaires, les engagements environnementaux n'étant à ce jour pas respectés.* » **Dominique Labrouche**, Directeur Général des Services du SYCTOM, lors du Comité syndical du SYCTOM du 30 novembre 2011.

« *Les installations de méthanisation (…) ne sont pas sans risques pour les opérateurs ou leur environnement car les biogaz peuvent conduire à des risques d'incendie, d'explosion, d'intoxication, d'anoxie ou de pollution.* » Préconisations du **Ministère de l'agriculture** en date du 11 février 2011.

« *Les nuisances subies par les riverains (odeurs et présence de mouches), peuvent conduire à s'interroger sur l'implantation de l'usine dans un environnement aussi urbanisé…* » Rapport de la **Chambre Régionale des Comptes de Languedoc Roussillon** du 26 juillet 2011 à propos de l'usine de Méthanisation après Tri-Mécano-Biologique de Montpellier.

« *Il n'y aura pas d'odeurs, puisque c'est un bâtiment totalement fermé et pressurisé (…) le bruit lui-même sera complétement maîtrisé grâce à ce bâtiment totalement fermé.* » **Jean Louis Roumégas**, représentant du groupe les verts, porteur du projet l'usine de Méthanisation AMETYST de Montpellier, 19-20 France 3 Languedoc-Roussillon, 20 janvier 2006, promesse avant la construction (en 2008) de l'usine de méthanisation après TMB de Montpellier.

« *Il s'agira d'un bâtiment totalement clos, hermétique, avec aucune sortie/entrée possible directe sur l'extérieur ; il n'y aura pas d'odeurs puisque nous prévoyons ces équipements suffisamment dimensionnés pour permettre en permanence le traitement de l'air et le traiter sur place.* » **Dominique Labrouche**, Directeur Général des Services du SYCTOM, 19-20 France 3 Ile de France, 17 mai 2011, promesse à propos du projet d'usine de méthanisation après TMB de Romainville.

« *Par ailleurs, ces installations génèrent un certain nombre de nuisances. C'est le cas à Lille (…) Cela a surtout été e cas à Montpellier, comme en témoignent les réactions des riverains, les nombreuses visites de l'inspection des installations classées et les suites administratives lourdes qui en ont résulté…On relèvera que la situation à Montpellier est rendue particulièrement difficile par la proximité des habitations…* » **Rapport du Sénat n°571** du 22 juin 2010.

« *Ce procédé de tri méthanisation est une véritable usine à gaz et tient donc un peu du pari. Ce processus est susceptible de trébucher à toute les étapes : au départ, parce que le tri sera plus difficile à faire que prévu ; en cours du processus de pourrissement, par exemple pour des raisons d'odeurs ; en sortie, parce que par exemple Gaz de France refusera d'injecter le gaz sur ses réseaux, en sortie également parce que le monde agricole ou l'Etat refusera que l'on empoisonne les terres avec un compost pas aux normes. Certes, il ne faut pas ne rien faire. Compte tenu de tout ce que l'on a entendu et de la prudence exprimée par le représentant de l'Etat, ne faut-il pas faire un gros projet, celui de Romainville Bobigny, puis en faire un bilan et se donner plusieurs années avant d'en entamer d'autres ? Il me semble que ce serait la sagesse***. »** **Hervé Soulié,** membre du SYCTOM, lors du Colloque du SYELOM (branche Hauts de Seine du SYCTOM) du 12 novembre 2009.

« *Une installation de méthanisation…est susceptible de provoquer des nuisances et des risques…* » **Chantale Jouanno**, alors secrétaire d'Etat à l'environnement, Présentation du plan d'action déchets du 9 septembre 2009.

Agglomération "Est ensemble"
ROMAINVILLE
UN VILLAGE, UNE VILLE ■■■ EN CAPITALE

« *Les problèmes relatifs aux incidents relevés dans des sites similaires (en particulier La Corogne) n'ont pas permis de lever les réserves qui ont amené la Ville à prévoir l'usage du « principe de précaution », au regard des risques multiformes encourus. (…) Les éléments compensatoires fournis par la société URBASER n'ont apporté que des réponses partielles aux interrogations relatives à l'étude d'impact sur l'environnement et le rendement même du procédé VALORGA.* » **Conseil Municipal de Romainville**, adoption de la mention à l'unanimité, 26 mai 2010.

Agglomération "Est ensemble"
ROMAINVILLE
UN VILLAGE, UNE VILLE ■■■ EN CAPITALE

« *Ce process particulier ne convient à mon sens ni en ce qui concerne le traitement des volumes qui seront acheminés sir le site, ni au regard du principe de précaution quant à la sécurité et au bien-être des riverains du site.* » **Mme Corinne Valls**, Vice Présidente du Conseil Général de Seine Saint Denis, Maire de Romainville, 20 octobre 2011.

Noisy-le-Sec

« *En conséquence, le conseil municipal de Noisy le Sec : Demande d'urgence l'obtention de garanties maximales sur l'absence de risques soulignés précédemment. Affirme qu'en l'absence de telles garanties, la commune se positionnera fermement pour l'arrêt immédiat du projet.* » Vœu du **Conseil Municipal de Noisy le Sec** du 15 décembre 2011.

Ville de Bobigny

« *Vous comprendrez donc, Monsieur le Président (du SYCTOM), que des inquiétudes demeurent chez les élus des villes concernées et chez les habitants. Il convient donc de les lever rapidement.* » **Mme Catherine Peyge**, Maire de Bobigny, 12 décembre 2011.

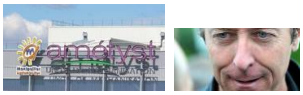

« *La gestion de nos déchets n'est pas un défi industriel, c'est un défi culturel* » **François Vasquez**, porte parole de l'association Garosud, dénonçant les nuisances et l'échec de l'usine de Métahnisation après Tri Mécano-Biologique AMETYST de Montpellier.

« *Je répète que je suis défavorable au principe du tri mécano-biologique tel qu'il est pratiqué actuellement. Mesdames, messieurs les sénateurs, attention à cette technologie !*» **Chantale Jouanno**, alors secrétaire d'Etat à l'environnement, séance du Sénat du 9 juillet 2009.

« *Si nous voulons valoriser cette matière première noble en agriculture, elle doit présenter les meilleures caractéristiques possibles. Or se multiplient, notamment en Espagne, des installations de tri mécano-biologique qui ne produisent pas un compost de bonne qualité. Les agriculteurs, que je comprends parfaitement, n'acceptent donc pas ce compost (...) Nos voisins allemands collectent séparément, y compris en ville, la fraction fermentescible des ordures ménagères. C'est possible ! Allez voir !* » **M. Jacques Muller**, membre du groupe socialiste au Sénat, séance du Sénat du 9 juillet 2009.

« *En effet, il consiste à prévoir que les composts issus des installations de tri mécano-biologique ne pourront plus être épandus sur les terres agricoles. Il est d'ailleurs remarquable de noter que l'ADEME a décidé d'arrêter de subventionner de telles installations. L'expérience montre que c'est une bonne chose.* » **M. Yves Détraigne**, membre de l'union centriste au Sénat, Séance du Sénat du 9 juillet 2009.

« *Il existe aujourd'hui un consensus certain sur l'insuffisance de la norme NFU 44-051, dans la mesure où les métaux s'accumulent dans les sols…La France est l'un des rares pays en Europe à épandre sur des terres agricoles du compost issu d'une fraction organique triés mécaniquement…En Allemagne, il est interdit d'utiliser un tel compost à des fins agricoles…La perspective d'une interdiction européenne d'épandage sur des terres agricoles de compost issus d'OMR (...) est une épée de Damoclès pour les installations de TMB destinées à produire du compost pour l'agriculture.* » **Rapport du Sénat n°571** du 22 juin 2010.

« *Je ne suis pas un forcené du TMB, mais quelle alternative avons-nous ?* », **François Dagnaud**, Président du SYCTOM, 20 Minutes, 6 janvier 2012

« *La méthanisation après tri mécanique entraine, sur le plan technique, des difficultés supplémentaires du fait de la sensibilité des digesteurs. A titre d'exemple, l'un des deux digesteurs de l'usine de Varennes-Jarcy ne fonctionne pas. En outre, l'affinage du digestat humide est particulièrement délicat…* » **Rapport du Sénat n°571** du 22 juin 2010.

« *Dans les grosses agglomérations où l'habitat vertical est fortement présent, la mise en place d'un TMB peut être délicate et doit être évitée s'il n'est pas possible de faire respecter les consignes de tri.* » **Rapport du Cercle National du Recyclage** auquel a adhéré le SYCTOM, juin 2011.

« *L'ensemble des acteurs du COMOP (chargé de la mise en œuvre des mesures du Grenelle de l'environnement concernant la politique des déchets) met en garde sur le fait qu'il ne faut pas encourager les installations de tri mécano-biologique, qui conduisent à la production de compost de moindre qualité. Il est par ailleurs nécessaire de veiller à la question sanitaire, à la sécurité et aux nuisances des installations de traitement biologique, de même qu'à la qualité du compost.* » **Rapport Final du Comité Opérationnel n°22 : Déchets.**

« *Les composts issus du TMB conserveront leur statut de déchets (...) ce qui remet en cause l'existence même des unités de TMB.* » **Rapport du Cercle National du Recyclage** auquel a adhéré le SYCTOM, juin 2011.